



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

Réservé
au
Moniteur
belge***23145242*****02 NOV. 2023**

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0438 995 076****Dénomination**(en entier) : **SOLAR TURBINES EUROPE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE DE FINLANDE 8 1420 BRAINE-L'ALLEUD****Objet de l'acte : DEMISSIONS - NOMINATIONS**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CENT QUARANTE TROISIEME CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2023

Le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Jack Plescia de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société, avec effet au 01 novembre 2023. Le conseil d'administration prend également acte de la démission de M. Jack Plescia de sa fonction de représentant légal des enregistrements fiscaux de la Société en Bulgarie et en Norvège, avec effet au 01 novembre 2023.

Ces démissions sont acceptées à l'unanimité.

Agissant conformément aux articles 22 et 23 des statuts de la Société, le conseil d'administration décide de nommer M. Henrik Nielsen comme nouvel administrateur délégué de la Société, remplaçant M. Jack Plescia. Son mandat à titre gratuit prend cours à partir du 01 novembre 2023.

Le conseil d'administration décide de nommer M. Eddy Rowet comme nouvel administrateur délégué. Son mandat à titre gratuit prend cours à partir du 01 novembre 2023.

M. Henrik Nielsen et M. Eddy Rowet auront les mêmes pouvoirs; ils sont autorisés à entreprendre et accomplir toutes les actions nécessaires pour la gestion de la Société, en ce compris, sans limitation :

-Signer tous les documents, registres et procéder aux inscriptions de la Société, entreprendre toutes les démarches, accomplir toutes formalités administratives, fiscales et juridiques, effectuer toutes publications légales, négocier et décider de l'implantation du siège social de la Société et accomplir tous les actes utiles ou nécessaires à l'administration de la Société.

-Représenter cette Société dans toutes ses transactions avec l'administration fiscale, l'Office National de la Sécurité Sociale et toutes autres administrations gouvernementales ou non, avec la Banque Carrefour des Entreprises et le Registre des Personnes Morales, les administrations centrales, régionales, provinciales et communales.

-Signer toutes lettres et toute correspondance, accepter et recevoir, au nom de cette Société, toutes lettres, boîtes, colis, paquets et expéditions de n'importe quel bureau de poste, client ou correspondant, service de transport, chemin de fer ou autre, qu'ils soient recommandés ou non et qu'ils contiennent des valeurs, déclarées ou non.

-Accepter, recevoir ou présenter tous dépôts, connaissements, lettres de voiture, bons de chargement et autres documents nécessaires, signer tous documents, quittances et accusés de réception, représenter la Société dans toutes transactions avec les Douanes.

-Présenter au paiement et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Service Public fédéral Finances et de tous autres établissements bancaires et financiers publics ou privés, et de toutes autorités de tous pays, de toutes sociétés ou personnes, de quelque nature que ce soit, tous montants, sommes et valeurs qui pourraient être dues à la Société, que ce soit en principal, en intérêts ou à un autre titre.

-Retirer tous montants, sommes et valeurs reçus ou acceptés au nom de la Société et payer en principal, intérêts ou à un autre titre, toutes autres sommes qui pourraient être en possession de cette Société.

-Signer, négocier, endosser toutes factures, lettres de change, virements postaux, chèques, acceptations et billets, transferts de fonds et autres documents nécessaires.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



- Accepter, signer, endosser toutes lettres de change, prolonger l'échéance de lettres de change ou de billets à ordre, faire toutes compensations ou indemnisations.
- Dresser les inventaires des propriétés, biens et valeurs relatifs aux activités de la Société.
- Nommer et licencier les employés et les ouvriers, fixer la durée de leurs prestations, leurs rémunérations, leurs gratifications et leurs avantages.
- Acheter, vendre, louer ou échanger des biens mobiliers ou immobiliers.
- Représenter la Société dans toutes les procédures légales, comparaître pour et au nom de la Société devant les tribunaux, tribunaux arbitraux ou juridictions administratives, en tant que défendeur, demandeur ou en toute autre capacité, plaider et déposer des conclusions, requérir des jugements, les exécuter, les accepter, recourir à l'arbitrage, régler, accepter, se conformer à, ou s'opposer à tous appels ou autres moyens de recours.
- Signer tous contrats ou tous actes d'achat ou de vente pour les activités courantes de la Société.
- Renoncer à, refuser ou abandonner tous droits, privilèges, inculpations et actions en récession de contrat, et se retirer ou donner décharge pour toutes négociations, droits de préférence et d'enregistrements d'hypothèques, de saisies, de saisies-exécution et autres obstacles et renoncer à tous enregistrements ou inscriptions officiels ou automatiques.
- Passer et accepter des commandes de biens, marchandises, produits et services.

M. Eddy Rowet est également nommé comme représentant légal des enregistrements fiscaux de la Société en Bulgarie et en Norvège, avec effet au 01 novembre 2023.

Il est de plus décidé que M. Henrik Nielsen et M. Eddy Rowet pourront déléguer tous leurs pouvoirs ou partie de leurs pouvoirs à toute personne ou toutes personnes qu'ils souhaitent.

Il est de plus décidé que les trois administrateurs délégués, à savoir, M. Enrique Bangueses Pedro, M. Henrik Nielsen et M. Eddy Rowet pourront entreprendre et accomplir séparément toutes les actions nécessaires pour la gestion de la Société et ses succursales.

Il est décidé que les pouvoirs de M. Henrik Nielsen et M. Eddy Rowet en qualité d'administrateurs délégués de la Société resteront en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient annulés par décision du conseil d'administration antérieurement à cette date.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 24 OCTOBRE 2023

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Jack Plescia de son poste d'administrateur, d'administrateur délégué et de représentant légal des bureaux fiscaux de la Société en Bulgarie et Norvège, ceci avec effet au 01 novembre 2023 et donne décharge à M. Jack Plescia de sa responsabilité pour les actes de gestion au cours de la période se terminant le 01 novembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de M. Henrik Nielsen en tant qu'administrateur délégué, avec effet au 01 novembre 2023.

L'Assemblée Générale prend également acte de la nomination de M. Eddy Rowet comme nouvel administrateur délégué et représentant légal des bureaux fiscaux de la Société en Bulgarie et Norvège, avec effet au 01 novembre 2023.

Messieurs Henrik Nielsen et Eddy Rowet ne seront pas rémunérés pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée Générale élit en qualité d'administrateurs les personnes suivantes :

Monsieur Henrik Nielsen
c/o Limfjordsvej 7A, 6715 Esbjerg, Danemark

Monsieur Eddy Rowet
c/o Avenue de Finlande 8, 1420 Braine-L'Alleud, Belgique

Leur mandat prend cours le 01 novembre 2023 et prendra fin au plus tôt à la réception par le conseil d'administration de leur lettre de démission ou, au plus tard, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle du 20 juin 2024.

Ils ne seront pas rémunérés pour l'exécution de leur mandat.

Erik De Vos
Administrateur